

Compte-rendu

Séminaire organisé par le Réseau des Grands Sites de France

Ecomobilité touristique et de loisirs

vers les espaces ruraux

une opportunité pour les territoires

9 février 2011 – Paris

Ce séminaire s'inscrit dans un projet soutenu par Réseau Rural Français et est porté par le Réseau des Grands Sites de France, en partenariat avec Mairie-Conseils (Caisse des dépôts et Consignations), la Fédération Française de Randonnée Pédestre et la plateforme Patrimoine et Territoire.

Cette journée d'échange s'adresse avant tout aux territoires qui souhaitent développer l'écomobilité.

L'objectif de ce séminaire est de montrer :

- qu'il est possible de **trouver et de développer des alternatives à la voiture** pour accéder aux espaces de nature, ruraux ou périurbains,
- que l'offre de destination et de séjours écomobiles **répond à une demande réelle et nouvelle des visiteurs**,
- qu'elle apporte des **réponses aux défis environnementaux, d'aménagement et de développement du territoire**.

Ce séminaire a pour objectif de définir des recommandations aux territoires qui souhaitent développer l'écomobilité à des fins touristiques ou pour des loisirs. Il est organisé autour de témoignages de porteurs de projets ayant développé des systèmes d'accès écomobiles sur leur territoire

Le séminaire a été organisé grâce au concours :

- . du Ministère de l'écologie,
- . de la DGCIS,
- . des Parcs Nationaux de France,
- . de la Fédération des Parcs naturels régionaux,
- . de l'ONF,
- . du CERTU (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques – voir les annexes)
- . du Pôle ressources Sports de Nature (Pôle d'expertise et d'animation missionné par le ministère en charge des Sports)

9H00 Accueil des participants

9H30 Présentation du Réseau Rural Français par les pilotes du Réseau

- Caroline LY,

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance un ensemble de projets participant au **développement des territoires ruraux**. Le règlement communautaire de développement rural pour la période 2007-2013 prévoit **la mise en place**, au niveau européen et dans chaque Etat membre, **d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural**. Le réseau vise à rassembler les acteurs intervenant dans ces projets de développement rural.

9H40 Nouvelle demande, nouvelles offres : l'écomobilité, une opportunité pour les territoires ruraux

- Anne VOURC'H, Directrice du Réseau des Grands Sites de France

Depuis quelques années, les études indiquent que **même si, d'une manière générale, les déplacements continuent de croître fortement, on constate une baisse évidente des déplacements en voiture**.

L'écomobilité regroupe différentes formes de déplacement :

- . **la mobilité douce** qui est un mode de déplacement ayant recours à l'énergie humaine (marche à pied, vélo, roller...),
- . **les déplacements motorisés respectueux de l'environnement** (transports collectifs, covoiturage, autopartage,...).

Actuellement, il est tout à fait possible d'effectuer un long déplacement en train, en avion, mais il existe **très peu d'offres de services pour assurer des petits déplacements**. Quand celles-ci existent, elles sont peu promues et ne sont pas adaptées aux demandes des clientèles, notamment touristiques (bus de ville, services d'autocars, ...).

Lorsque l'on envisage un déplacement nécessitant plusieurs modes, il n'y a pas encore d'offres de services prenant en compte les ruptures de charge et l'ensemble de la chaîne des transports.

Pour répondre aux besoins touristiques, les formes de déplacement doivent être conçues en lien avec les besoins des populations locales.

Quels sont les enjeux de la mise en place de différentes formes de déplacement autre que la voiture pour les territoires ruraux ?

- Développer le potentiel d'attractivité d'un territoire,
- Offrir aux urbains d'autres moyens d'accès que la voiture,
- Contribuer à renforcer l'offre de transport public,
- Limiter les aménagements dans les territoires et les sites d'accueil,
- Réduire les émissions liés aux transports + les impacts environnementaux globaux

10H30 Première série d'échanges : développer une offre de loisirs de nature en zone périurbaine à partir des gares

- Christian BERTHOLET, Comité départemental de la randonnée pédestre de la Haute-Loire (CDRP de la Haute-Loire)

La Haute-Loire est traversée par plusieurs sentiers de randonnée :

- Les Chemins de Saint-Jacques,
- Les Chemins de Saint-Michel,
- Le Chemin de Stevenson.

Le CDRP de la Haute-Loire a édité, en 2008, un topoguide intitulé « **Gorges de la Loire sauvage - chemin de TER** » qui **associe une randonnée pédestre itinérante avec le train**. Ce topoguide propose près de 200 km de chemins balisés dans les gorges de la Loire (rive droite et rive gauche) en passant par les **9 gares situés dans les gorges**, entre le Puy-en-Velay et Aurec-sur-Loire.

Ainsi, **le randonneur peut préparer de multiples balades de durées variables** (d'une balade d'une journée avec retour en train jusqu'à un séjour de 9 jours pour parcourir l'ensemble du trajet).

Au niveau de chaque gare, est implanté un panneau de présentation des boucles de randonnées.

Avec ce guide, **le CDRP de la Haute-Loire vise une clientèle urbaine** (essentiellement Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand,...) qui rejoint les gorges de la Loire depuis les gares SNCF des grandes villes (accès direct).

Après 6 ans d'effort, le CDRP de la Haute-Loire a **inauguré en 2008** le sentier qui a été homologué « GRP » (Sentier Grande Randonnée de Pays) par la Fédération nationale.

Le sentier comprend 196 km dont :

- 86 km en rive droite de la Loire,
- 84 km en rive gauche de la Loire.

Il a nécessité un budget total de 118 000 € réparti entre les postes suivants :

- 60 000 € pour la réalisation des sentiers,
- 35 500 € pour l'édition du topoguide (imprimé à 5 000 exemplaires),
- 22 500 € pour de la micro-signalisation (uniquement panneaux directionnels)

La mise en service du sentier a été accompagnée par **une campagne de promotion** :

- des manifestations dans les gares,
- présence au salon de la randonnée de Paris,
- éductour avec le CDT de la Haute-Loire.

1000 topoguides ont été vendus en 2008, puis 300 exemplaires chaque année en 2009 et en 2010.

Mr BERTHOLET regrette le **manque d'intérêt de la SNCF pour cette initiative** (aucune convention n'a été signée entre la FDRP et la SNCF). Le topoguide a été présenté dans le magazine TGV.

En plus du topoguide, la FDRP de Haute-Loire a rédigé **un guide d'informations** dans lequel figure la liste des hébergements situés à proximité des sentiers. On peut télécharger ce document sur le site internet www.lacroiseedeschemins.com;

11H30 Deuxième série d'échanges : valoriser les réseaux de transport existants pour l'accès au territoire depuis les villes portes

- Vincent BOSCH, PNR des Bauges,

Le **PNR des Bauges** est entouré de 6 villes portes situées à proximité (Annecy, Albertville, Chambéry, Aix-les-Bains, Rumilly) et de 3 villes portes plus éloignées (Lyon, Grenoble, Genève). Hormis les habitants de ces villes portes, le massif des Bauges est **peu connu, ce qui entraîne une modeste fréquentation touristique**. D'où une offre insuffisante en termes d'hébergements et de restauration.

Très enclavé géographiquement, le massif manque de points d'accès.

Depuis quelques années, le PNR constate :

- une évolution de la durée moyenne de séjour,
- une augmentation de la fréquentation des personnes provenant de métropoles régionales (Lyon, Grenoble, Genève).

Afin de rompre l'isolement des habitants et **d'améliorer l'accessibilité des populations aux différents services via l'usage des TIC**, le PNR des Bauges a lancé une vaste opération. Cette volonté s'est traduite à travers 2 objectifs opérationnels :

- les transports et les déplacements,
- les services à la personne.

Le diagnostic a clairement indiqué que **le massif des Bauges offrait des transports collectifs insuffisants** et ceux existant n'était pas suffisamment valorisés et promus auprès des usagers (réels et potentiels).

Le PNR des Bauges a donc décidé, en 2008, de **créer un site internet présentant l'offre de transport sur le massif des Bauges**. Il existe en réalité 2 sites internet :

- le site portail du PNR des Bauges (info sur les transports dans la rubrique rando),
- le site d'infos sur les transports.

La promotion de ce site s'est faite essentiellement à travers la PQR, la radio, des flyers.

Un an après l'ouverture du site internet, **la fréquentation reste faible**.

Pour le PNR des Bauges, il y a **2 freins au développement d'une offre de transport conséquente sur son territoire**. Le PNR des Bauges :

- n'a pas la compétence transport,
- n'a pas la vocation à commercialiser des produits touristiques.

Pour l'avenir, le PNR des Bauges a comme projet :

- de travailler sur un outil de **covoiturage**,
- d'élargir les offres actuelles de déplacement aux **bateaux**,
- de proposer une offre de **location de vélo à assistance électrique (VAE)**,
- et de créer des **passerelles avec les services à la personne** (afin de proposer des offres de déplacement alternatives à la voiture aux habitants du massif des Bauges).

Le budget (création du site internet + communication) s'est élevé à **12 000 €**.

- Gilles BOISVERT, Association Ecomobilité

En général, le cout d'un transport collectif se répartit de la manière suivante :

- 20 % payé par les usagers,
- 80 % payé par la (ou les) collectivité(s).

Les offres alternatives à la voiture individuelle en milieu rural sont :

- le TER,
- les cars interurbains,
- les transports à la demande (taxi,..),
- la location de voitures,
- le taxi social (taxi partagé par plusieurs personnes pour réduire les coûts),
- l'autopartage,

La mise en place d'un site internet est une action intéressante mais elle ne suffit pas à développer des offres alternatives à la voiture individuelle. Il faut créer une véritable équipe / un groupe de travail intégrant les différents acteurs locaux (organismes publics et privés) afin de réfléchir ensemble pour développer des offres complémentaires.

12H45 Déjeuner

14H15 Forum autour de l'écomobilité – Partenariats et financements : comment assurer la pérennité des projets d'écomobilité ?

Les navettes des crêtes des Vosges

- Franck BEZANNIER, Parc des Ballons des Vosges,

Afin de réduire les nuisances causées par la circulation des voitures (notamment durant les WE d'été), **le PNR des Ballons des Vosges** a mis en place, en 2000, des **navettes de bus circulant sur tout le massif des ballons d'Alsace**. L'objectif principal était d'acheminer les visiteurs des vallées jusqu'au sommet et de permettre aux visiteurs de randonner d'un point à un autre (sans avoir besoin de revenir au point de départ).

Chaque année, le Parc lance un **appel d'offres auprès de sociétés privées de transport bus**. Les véhicules sont utilisés la semaine pour des lignes interurbaines et le dimanche sur le massif des Vosges.

Un tel dispositif suppose la participation de **nombreux partenaires** :

- l'Europe,
 - l'Etat,
 - les régions Alsace et Lorraine,
 - les départements,
 - la communauté d'agglomération de Colmar,
 - 12 communautés de communes,
 - la commune de Saint-Dié.
-
- Lucien KUNEGEL, société LK voyages.

Eléments techniques :

- fonctionnement du dispositif : 17 dimanches de juin à septembre,

- 14 lignes de bus circulent sur tout le massif à partir de 11 lieux de départ (dans les vallées),
- 35 bus circulent chaque dimanche, représentant un autocar toutes les 30 minutes,
- Tarifs : ticket journalier (3 €), ticket saison (10 €),
- En 2010, 27 000 voyageurs ont profité de ce système,
- Taux de remplissage : 80 %,
- Types de clientèles : 75 % clientèle locale ; 25 % clientèle touristique,
- Chaque année, une enquête clientèle est réalisée.

Les clés de la réussite de la navette des crêtes :

- L'existence d'un besoin de transport,
- Une offre importante de transport,
- La simplicité du service,
- La lisibilité de l'offre,
- Le faible coût,
- L'accessibilité garantie aux véhicules pour les vélos, les chiens, les sacs à dos,
- Les services plus : équipe formée à la navette (disponible, pouvant répondre aux questions,...).

La CERTU apporte de l'expertise, de l'ingénierie lors de la mise en place des navettes touristiques.

15H30 Tables rondes de synthèse et recommandations des ateliers et des forums

- Anne VOURC'H, Directrice du Réseau des Grands Sites de France

La mise en place de moyens de transport alternatifs à la voiture suppose d'abord une **définition claire des objectifs à atteindre : choix de la cible de clientèle** (locale ou touristique).

Une fois clairement identifiés, les objectifs permettent **l'implication des différents nombreux partenaires**. Aucun projet de ce type ne peut se concrétiser sans l'aide des collectivités locales.

La délégation de service public à un opérateur privé permet de garantir la qualité du service.

Le financement de tels dispositifs supposera à l'avenir la **participation financière des opérateurs privés**. Il s'agit alors de trouver le bon montage juridique associant les collectivités locales et les opérateurs privés.

La promotion autour des modes alternatifs de déplacement doit donner envie aux personnes de changer leurs habitudes de déplacement.

Jean-Philippe PERRUSSON
16-02-2011

Annexes

Le réseau des Grands Sites de France

Association loi 1901, présidée par Gérard Voisin (Député de Saône-et-Loire), le réseau des Grands Sites de France regroupe les organismes gestionnaires de Grands Sites. Ces organismes sont, dans leur grande majorité, des structures publiques émanant de collectivités locales (communautés de communes, syndicats mixtes, établissements publics de coopération culturelle, ...).

Ils sont dotés d'équipes dédiées au Grand Site qui oeuvrent, en concertation avec les différents acteurs, à une **organisation intelligente de la fréquentation favorisant un tourisme durable et responsable**.

Le Réseau regroupe des gestionnaires de sites ayant reçu le label GRAND SITE DE FRANCE® décerné par le Ministère du développement durable

Le réseau comprend, en 2011, 36 sites répartis entre sites déjà labellisés (8 actuellement) et sites engagés dans une démarche visant la labellisation (les 28 autres) 3 sites sont en Bourgogne :

- Bibracte-Mont Beuvray est labellisé Grand Site de France
- La Roche de Solutré-Pouilly-Vergisson et le site d'Alésia qui sont, tous les deux, engagés dans une démarche visant la labellisation.

Le CERTU

Le Certu a été créé suite au **décret n°94-134 du 9 février 1994**.

Extrait du décret : **Le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques** est chargé de **conduire des études** dans le domaine des réseaux urbains, des transports, de l'urbanisme et des constructions publiques, pour le compte de l'État ou au bénéfice des collectivités locales, établissements publics ou entreprises chargés de missions de service public ou des professions en cause. ...

Il contribue, par ses activités de statistiques, d'enquêtes, d'études, d'expertises, d'expérimentation et d'innovation technologique, de production de logiciels, de publication d'ouvrages techniques et méthodologiques, de formation et d'information, au progrès des connaissances et des savoir-faire et à leur diffusion. Il participe également au développement des échanges d'expériences et à la promotion des techniques françaises à l'étranger.

Dans son champ d'activités, il contribue à l'élaboration de la normalisation et de la réglementation technique ainsi qu'à la mise en œuvre des autres actions de l'État.